

DECRET N° 86/345 du 25/02/86
/PCT/PR-GAB/IGE
portant nomination des Inspecteurs d'Etat

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

- 6/ISAS :
- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la Loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23/8/84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 - (/u la Décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;
 - DGFP (/u le Décret n° 85/1423 du 7.12.1985 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
 - (/u le Décret n° 74/204 du 14 Mai 1974 portant réorganisation de l'Inspection Générale d'Etat ;
 - (/u le Décret n° 84/998 du 26/1/84 portant réorganisation du Cabinet du Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef du Gouvernement ;
 - (/u le Décret n° 82/595 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;
 - (/u le Décret n° 82/202 du 20 Février 1982 instituant une indemnité de sujétions particulières pour le personnel de l'Inspection Générale d'Etat ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Sont nommés Inspecteurs d'Etat

MM. :

- SILOU Gabriel, Secrétaire des Affaires Etrangères de 3è échelon
- TSALAKA Albert, Secrétaire des Affaires Etrangères de 1er échelon
- NGANGA Landry, Attaché des SAF de 3è échelon
- NGOULOU Louis-Anselme, Secrétaire des Affaires Etrangères de 9è échelon
- ATTY-BAYEBA Jean Didier, Inspecteur Divisionnaire de l'ATC
- KIBA François, Inspecteur Divisionnaire de l'ATC
- OBAMBO Prosper, Conseiller Pédagogique de 3è échelon
- ITOUIBA-OCKAUNZA Marie-Joseph, Assistant Social Principal de 3è échelon
- MLLe - SALABANZI Sidonie, Secrétaire des Affaires Etrangères de 1er échelon
- MM. - MAMBOU Auguste, Inspecteur Principal des Douanes de 3è échelon
- OKO Etienne, Ingénieur des Travaux Agricole de 9è échelon
- OBILI Gaston, Inspecteur Principal des P.T.T.

.../...

- NZOALA Germain-Vincent, Magistrat de 1er grade de 2^e Groupe 4^e échelon ;
- NGANGA-MBALA Ghislain-Noël, Attaché des Affaires Etrangères de 2^e éch. ;

ARTICLE 2.— Les intéressés perçoivent à ce titre les indemnités de fonction et de sujétions particulières fixées par les Décrets n° 82/202 et 82/795 des 20 Février 1982 et 18 Juin 1982 sus-visés.

ARTICLE 3.— Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 25 FÉVRIER 1986

PAR LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

Colonel Denis SASSOU NGUESSO.

Le Premier Ministre

Le Ministre des Finances et du
Budget

Ango Edouard FOUNGUI.

ITIHI OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.

Le Ministre du Travail de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.

AMPLIATIONS :

- PR-CAB	2
- DGTFP	2
- DGB	1
- DCF	1
- S/CE SOLDE	1
- JORCP	1
- INTERESSES	16/25